



Les partenaires sociaux de votre régime de prévoyance et de santé étudient la mise en place de nouvelles actions de prévention et souhaiteraient avoir votre avis sur l'intérêt d'une action de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) à destination des salariés des officines qui serait entièrement financée par les fonds dédiés aux actions de prévention et de solidarité du régime (HDS).

L'action envisagée consiste en l'intervention, **au sein de votre officine et pendant les heures d'ouverture, d'un ostéopathe diplômé formé à la prévention des TMS en milieu professionnel**, pour une durée d'environ **1 h 30**.

L'objectif est de :

- observer les situations de travail réelles (postures, gestes, organisation),
- formuler des conseils pratiques et adaptés,
- limiter l'usure professionnelle sans perturber l'activité de l'officine.

À l'issue de l'intervention, **un rapport de synthèse** vous serait remis, mettant en avant :

- les bonnes pratiques existantes,
- les axes d'amélioration possibles (organisation, aménagement, gestes et postures).

Aucune évaluation nominative des salariés ne serait réalisée.

👉 **Cette prestation serait intégralement prise en charge par Solidarité Officines, sans frais pour l'officine, hors disponibilité pour l'accueil du professionnel.**

Pour juger de l'intérêt ou non de mettre en place cette action, nous vous remercions de donner votre avis en répondant à 3 questions via le lien ci-dessous :

